



Salaires minimaux des ouvriers et ETAM des Travaux Publics pour 2024

La réunion paritaire de négociation des salaires minimaux des ouvriers et des ETAM de la région Rhône-Alpes a permis d'aboutir à un accord.
Vous retrouverez ci-dessous les barèmes de salaires minima applicables pour l'année 2024.

Salaires minimaux des ouvriers des Travaux Publics : région Rhône-Alpes

Niveaux	Coefficients	Salaire minimum annuel année 2024- base 35 heures
NI P1	100	23 085 €
NI P2	110	23 730 €
NII P1	125	24 619 €
NII P2	140	26 723 €
NIII P1	150	28 391 €
NIII P2	165	30 731 €
N IV	180	33 248 €

Appointements minimaux des ETAM des Travaux Publics : région Rhône-Alpes

Niveaux	Salaire minimum annuel année 2024 - base 35 heures
A	23 211 €
B	24 700 €
C	26 443 €
D	28 685 €
E	32 147 €
F	35 738 €
G	38 511 €
H	39 678 €

Les valeurs prévues ci-dessus pour les niveaux F, G et H sont majorées de 15 % pour les ETAM bénéficiant d'une convention de forfait en jours sur l'année, soit :

F	41 099 €
G	44 287 €
H	45 630 €